

COMMUNIQUE

Seuils de dédoublement : la DGER déclare la guerre !

La DGER, qui considère que « les seuils de dédoublement constituent une cause majeure de la baisse de effectifs dans l'enseignement agricole public », organisait, le 9 janvier 2019, un groupe de travail sur la question de ces seuils dans les lycées agricoles publics.

Au mépris de la mobilisation des personnels le 12 novembre dernier, le Directeur Général entend donc, dès la rentrée prochaine, modifier la fixation des seuils de dédoublements.

Pour cela il propose « 3 pistes de travail » :

- supprimer toute référence à un seuil de dédoublement dans les grilles horaires (sauf règle de sécurité et de capacités des salles),
- garder le dispositif actuel mais en relevant le niveau des seuils,
- garder la référence à des seuils dans les grilles horaires mais en donnant la possibilité aux établissements d'y déroger.

Pour le Snetap-FSU, aucune de ces propositions n'est acceptable et nous nous opposons fortement à ce projet de régression sans précédent tant sur les conditions d'étude des élèves que du travail des personnels. Le tout sur fond de malhonnêteté intellectuelle. En effet, les équipes qui refuseraient seraient rendues responsables de la baisse des effectifs.

Pour le Snetap-FSU, la suppression des seuils de dédoublement dans des grilles horaires reviendrait à nier qu'ils ont été institués dans un objectif pédagogique ou pour des raisons de sécurité.

Pour le Snetap-FSU, la suppression des seuils de dédoublement dans des grilles horaires reviendrait à amplifier les dysfonctionnements majeurs déjà rencontrés dans nos établissements au moment de la répartition des heures de groupe à effectif réduit (concurrence entre disciplines, entre collègues, utilisation de ces heures pour d'autres objets...) et à fragiliser plus encore les postes enseignants.

Pour le Snetap-FSU, ce ne sont pas les seuils qui sont un frein au recrutement et qui amènent certains établissements à refuser des élèves... c'est l'insuffisance des moyens budgétaires de l'enseignement agricole public, que le budget 2019 va encore aggraver.

Le Snetap-FSU engage dès à présent une information et une mobilisation des collègues afin que le principe des seuils de dédoublement soit maintenu.

Il appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser en participant dans les semaines à venir aux heures d'information syndicales et à toutes les mobilisations. A cet effet, le Snetap-FSU dépose à compter de ce jour un préavis de grève prenant effet le 17 janvier pour 15 jours.

Paris le 10 janvier 2019



F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN